

Vous gérez un hébergement classé

- hôtel, hôtellerie de plein air, résidence de tourisme, village vacances, maison d'hôtes... - , un restaurant, une plage privée, lieux de visites ou de loisirs, transports dans les Alpes-Maritimes ?

La CCI Nice Côte d'Azur vous accompagne pas à pas pour décrocher le label national **Destination d'Excellence** et vous aider à le valoriser auprès de vos clients.



Conditions d'obtention du label :

- 85 % des critères "Qualité" validés dès la première évaluation.
- 60 % des critères "Écoresponsabilité" à l'entrée (80 % au renouvellement).
- Le processus est soumis à un audit externe, avec évaluation client mystère comprise.

Et si votre établissement devenait une Destination d'Excellence ?

Lancez votre démarche de labellisation dès aujourd'hui :

tourisme@cote-azur.cci.fr

04 93 13 73 00 / www.cote-azur.cci.fr



Au cœur de votre histoire



REPUBLIQUE FRANÇAISE